

LOUHOSSOA
—LUHUSO—

Conseil du 25 février 2019

20190020

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARRIET, Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents (12) : HARRIET Jean-Pierre, OSPITAL Marie-Dominique, SAINT-PIERRE Marie-Claire, ROUX Laurent, DUPUY Gilbert, JAUREGUIBERRY Jean-Louis, HIRIART Alain, LARRALDE Ximun, DUCLOS Bernadette, MONGABURE Bernadette, ALZURI Isabelle, HAZARCA SAPPARART Pettan.

Etaient excusés (3) : LARRONDE Irène, IRIART-BONNECAZE Carole, OLHAGARAY Michel

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Etat de transfert de l'actif et du passif du service assainissement de Louhossoa au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) dans le cadre de la mise à disposition

A compter du 1^{er} janvier 2018, les compétences Eau potable et Assainissement ont été confiées à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB).

Ce transfert de compétences emporte obligatoirement pour les communes qui les exerçaient directement, la mise à disposition à titre gratuit des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice des compétences eau assainissement, ainsi que le transfert de l'ensemble des droits et obligations qui leurs sont rattachés, en application de l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre chaque commune concernée et la CAPB, conformément à l'art. L,1321-1 du CGCT.

Sont transférées les immobilisations affectées à l'exercice de la compétence ainsi que leurs amortissements, les emprunts souscrits et les subventions d'équipement perçues. Par délibération du 11 avril 2018, le Conseil municipal adoptait le principe de la réintégration de l'actif et du passif de l'ex-budget Assainissement de Louhossoa dans le budget de la CAPB. L'état de transfert ci-joint détaille les montants en cause.

D'un point de vue comptable, les écritures de mise à disposition sont des opérations d'ordre non budgétaires devant être constatées directement selon l'état de transfert de l'actif et du passif du service Assainissement de Louhossoa, tel que voté par la CAPB le 15 décembre 2018, et présenté ci-joint en annexe.

Au vu de cet état de transfert, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'état de transfert, état précisant les montants d'actif et de passif transférés à la CAPB.

- d'autoriser la comptable publique de Cambo-les-Bains à constater ces écritures sur l'exercice 2018 ;

- de prendre acte qu'une délibération complémentaire devra être adoptée pour le procès-verbal de mise à disposition à établir avec la CAPB.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au Registre ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Adopté à l'unanimité,

Fait à Louhossoa, le 26 février 2019,

Le Maire,

Jean-Pierre HARRIET



COL 24700 - ASST LOUHOSOA

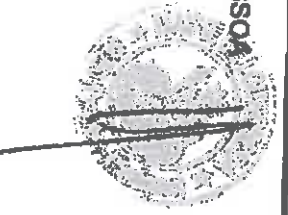
ETAT DE TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF ASST de LOUHOSOA TOUTES GESTIONS DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION
EN DATE DU 01/01/2018

COL D'ORIGINE	24700		BUDGET 42100 (CASP)		BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE	
COMPTES	BILAN 31/12/2017		BILAN 01/01/2018		BILAN 01/01/2018	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
1027						
1068		121 605,55	1027	10 229,11		
110		80 022,63	1068	121 605,55		
12		14 471,25			110	80 022,63
131		552 135,91			12	14 471,25
1391	122 576,76					
1641						
181		115 934,75				
213	898 869,74	16 020,64			181	16 020,64
2156	2 055,00					
2813		222 861,18	217311	898 869,74		
28156		735,00	217562	2 055,00		
4111	10 717,31		2817311	222 861,18		
4116	1 573,82		2817562	735,00	4111	10 717,31
44583	3 052,00				4116	1 573,82
4511	84 504,62				44583	3 052,00
5118	437,66				4511	84 504,62
					5118	437,66
					242	10 229,11
TOTAUX	1 123 786,91	1 123 786,91	1 023 501,50	1 023 501,50	110 514,52	110 514,52

Pour la Commune de LOUHOSOA
Le Maire,

Pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque
Le Vice-Président,

Jean-Pierre HARRIET.



Kotie ECENARRO.

